

Motion

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand
Conseil

N° de tiré à part : 20-HOT-141

Déposé le : 12.05.20

Scanné le : _____

Art. 120 à 126a LGC La motion est une proposition soumise au GC et impliquant pour le CE (ou exceptionnellement une commission parlementaire) d'élaborer et de présenter un projet de loi ou de décret. Elle touche à une compétence propre du GC. Le motionnaire motive sa demande et expose le sens de la législation souhaitée.

La motion peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le motionnaire demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de la motion à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate.

- Soit un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de la motion et son renvoi au CE.

- Soit l'auteur de la motion demande sa prise en considération immédiate et son renvoi à une commission parlementaire chargée de présenter un projet de loi ou de décret.

Suite au vote du GC, la motion est soit renvoyée au CE, soit à une commission parlementaire, soit classée.

Important : sur proposition d'un député, d'une commission ou du CE, le GC peut, jusqu'à sa prise en considération, transformer la motion en postulat, auquel cas la procédure du postulat s'applique.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre de la motion

Pour une allocation cantonale de crise en faveur des salarié.e.s et indépendant.e.s au revenu modeste

Texte déposé

La crise économique provoquée par la pandémie de Covid-19 plonge une partie des salarié.e.s et indépendant.e.s au revenu modeste dans une situation financière très difficile. En effet, les indemnités de chômage, de chômage partiel ou de perte de gain ne couvrent pas l'entier du revenu assuré ; le plus souvent, environ 70 à 80% seulement du revenu assuré est versé. Si une perte de revenu de 20 à 30% pendant quelques mois peut être supportable pour des salarié.e.s ou indépendant.e.s ayant un revenu moyen ou élevé, ou encore ayant de l'épargne, pour les salarié.e.s ou indépendant.e.s avec un petit revenu en revanche, le basculement dans la pauvreté est assuré.

Or, rappelons que, selon le Rapport social vaudois de 2017, un quart des ménages vaudois ne déclaraient aucune fortune¹. De plus, 4,8% des personnes vivaient déjà dans un ménage dont le revenu est au-dessous du seuil de pauvreté (ce seuil était fixé, en 2014, à environ 2000 francs par mois de revenu disponible pour une personne seule et 4000 francs pour un couple avec deux enfants)². 14,1% des ménages étaient en outre considérés comme exposés au risque de pauvreté³.

¹ Rapport social vaudois, publié par le Département de la santé et de l'action sociale, septembre 2017, p. 44.

² Ibid., 51. Rappelons que le revenu disponible est le revenu calculé après paiement des impôts, des primes d'assurance-maladie et des contributions d'entretien versées à d'autres ménages.

La proportion de ménages vivant au-dessous du seuil de pauvreté risque donc d'augmenter fortement en raison de la crise provoquée par le Covid-19, si le dispositif social n'est pas renforcé en urgence.

Cette augmentation de la pauvreté aurait en outre un impact très négatif sur la conjoncture économique, déjà morose, en faisant chuter la consommation dans les restaurants, les petits commerces ou encore dans la culture et les loisirs, etc., au moment même où ces secteurs vont être confrontés à une reprise de l'activité difficile.

L'Etat de Vaud, qui n'a presque aucun endettement et des finances très saines, a les moyens de mener une politique sociale ambitieuse en réponse à cette crise majeure, quitte à recourir, en 2020, à l'emprunt, qui pourra être amorti progressivement dans les années à venir.

La présente motion demande donc une base législative pour la mise en œuvre rapide d'une allocation cantonale extraordinaire selon les principes suivants :

- L'allocation permet aux salarié.e.s et indépendant.e.s qui travaillaient à plein temps avant la crise du Covid et dont les revenus sont impactés par la crise de maintenir un revenu d'au moins 4000 francs mensuels (ou 3200 francs pour les personnes travaillant à 80%, etc.), sous réserve que leur fortune soit inférieure au seuil imposable de 56 000 francs ou 112 000 pour les époux vivant en ménage commun.
- Les ménages avec enfants ou autres personnes à charge peuvent bénéficier de cette allocation jusqu'à des seuils de revenu supérieurs à ceux fixés ci-dessus, selon des modalités déterminées par le Conseil d'Etat.
- Les jeunes travailleurs cotisant depuis un nombre de mois insuffisant pour toucher des allocations de chômage bénéficient de cette allocation, de même que les employé.e.s de l'économie domestique.
- Elle est versée de manière rétroactive pour toute la période de crise, soit depuis mi-mars 2020 et jusqu'à ce qu'une personne retrouve son niveau d'activité d'avant crise ou au plus tard jusqu'à la fin 2020. En cas de nouvelles mesures de limitations de l'activité décidées par les autorités en raison d'une deuxième vague épidémique, ce délai est prolongé.
- Cette allocation est financée par crédits supplémentaires sur le budget de fonctionnement de l'Etat cantonal.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

(b) renvoi à une commission sans 20 signatures

(c) prise en considération immédiate

(d) prise en considération immédiate et renvoi à une commission parlementaire

Nom et prénom de l'auteur : Buclin, Hadrien

Signature :



³ *Ibid.*, p. 51.

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des député-e-s signataires – état au 17 mars 2020

Aminian Taraneh ✕	Chevalley Christine	Evéquo Séverine ✕
Aschwanden Sergei	Chevalley Jean-Bernard	Favrod Pierre Alain
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Rémy	Ferrari Yves
Baehler Bech Anne ✕	Choillet Jean-Luc	Fonjallaz Pierre
Balet Stéphane	Christen Jérôme	Freymond Isabelle ✕
Baux Céline	Christin Dominique-Ella	Freymond Sylvain
Berthoud Alexandre	Clerc Aurélien	Fuchs Circé
Betschart Anne Sophie	Cornamusaz Philippe	Gander Hugues
Bettschart-Narbel Florence	Courdesse Régis	Gaudard Guy
Bezençon Jean-Luc	Cretegy Laurence	Gay Maurice
Bolay Nicolas	Croci Torti Nicolas	Genoud Alice ✕
Bouverat Arnaud	Cuendet Schmidt Muriel	Genton Jean-Marc
Bovay Alain	Cuérel Julien	Germain Philippe
Buclin Hadrien	Deillon Fabien	Gfeller Olivier
Buffat Marc-Olivier	Démétriadès Alexandre	Glardon Jean-Claude
Butera Sonya	Desarzens Eliane	Glauser Krug Sabine
Byrne Garelli Josephine	Dessementet Pierre	Glauser Nicolas
Cachin Jean-François	Devaud Grégory	Glayre Yann
Cala Sébastien	Develey Daniel	Gross Florence
Cardinaux François	Dubois Carole	Guarna Salvatore
Carrard Jean-Daniel	Ducommun Philippe	Induni Valérie
Carvalho Carine ✕	Durussel José	Jaccard Nathalie ✕
Chapuisat Jean-François	Echenard Cédric	Jaccoud Jessica
Cherbuin Amélie	Eggenberger Julien ✕	Jaques Vincent
Cherubini Alberto	Epars Olivier ✕	Jaquier Rémy

Liste des député-e-s signataires – état au 17 mars 2020

Jobin Philippe	Neumann Sarah	Ryf Monique
Joly Rebecca X	Neyroud Maurice	Schaller Graziella
Karlen Dylan	Nicod Bernard	Schelker Carole
Keller Vincent X	Nicolet Jean-Marc X	Simonin Patrick
Labouchère Catherine	Paccaud Yves X	Soldini Sacha
Liniger Philippe	Pahud Yvan	Sonnay Eric
Lohri Didier X	Pedroli Sébastien	Sordet Jean-Marc
Luccarini Yvan X	Pernoud Pierre André	Studer Léonard X
Mahaim Raphaël X	Petermann Olivier	Stürner Felix
Marion Axel	Podio Sylvie X	Suter Nicolas
Masson Stéphane	Pointet Cloé	Thalmann Muriel
Mattenberger Nicolas	Probst Delphine	Thuillard Jean-François
Matter Claude	Radice Jean-Louis	Treboux Maurice
Mayor Olivier X	Räss Etienne X	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel	Rey-Marion Alette	Tschopp Jean
Meldem Martine	Rezzo Stéphane	Venizelos Vassilis
Melly Serge	Richard Claire	Volet Pierre
Métraux-Botteron Anne-Laure X	Riesen Werner	Vuillemin Philippe
Meystre Gilles	Rime Anne-Lise	Vuilleumier Marc X
Miéville Laurent	Romanens Pierre-André	Wahlen Marion
Mischler Maurice X	Romano-Malagrifa Myriam	Weidmann Yenny Chantal
Misiego Céline X	Roulet-Grin Pierrette	Weissert Cédric
Mojon Gérard	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Montangero Stéphane	Ruch Daniel	Zünd Georges
Mottier Pierre François	Rydlo Alexandre	Zwahlen Pierre X